



CERTIFICAT D'AUTORISATION D'URBANISME TACITE

PC07206225Z0002	
Date de dépôt	10/04/2025
Date de décision tacite	10/07/2025.
Avis de dépôt affiché en mairie	10/04/2025
Transmission au contrôle de légalité	
Demandeur	Monsieur FRANCHET JULIEN 8 8 LA CROIX DES CINQ CHARMES 72400 LA CHAPELLE DU BOIS
Projet	Travaux ou changement de destination sur construction existante Création d'un car port sur dalle béton. Ossature en bois, toiture en bac acier avec pose de panneaux solaires (dimensions = 8.90 x 6.05 = 53.85 m ²)
Surface de Plancher de Construction	
Destination	
Terrain	0B-1136, 0B-0607 0008 LA CROIX DES CINQ CHARMES 72400 LA CHAPELLE DU BOIS

La commune de LA CHAPELLE DU BOIS certifie que vous disposez d'un accord tacite sur votre autorisation.

Votre projet est bien conforme aux dispositions d'urbanisme vérifiées au cours de l'instruction. Il est tacite depuis le 10/07/2025.

A partir de la date de tacité, l'administration dispose d'un délai de 3 mois pour retirer la décision si elle l'estime illégale.

Votre demande a été affichée lors du dépôt, puis le dossier a été transmis au contrôle de légalité.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à LA CHAPELLE DU BOIS, le 10/06/2025

Le Maire,
Pascal BOURGOIN

